

**Position de la FPPU sur la création  
d'un conseil national des universités**

**présentée le 24 avril 2013**



## **La communauté universitaire**

Bien que l'on ait souvent tendance à la définir ainsi, la communauté universitaire ne se limite pas aux deux groupes majoritaires que sont les étudiants et le personnel enseignant, à savoir, les professeurs et chargés de cours.

Tous les personnels, dont le personnel professionnel, font partie intégrante de cette communauté. De qui parle-t-on lorsqu'il est question du personnel professionnel? Ils sont nombreux et leurs activités sont diversifiées tant dans les secteurs administratifs qu'académique ou de la gestion de la recherche que celles des activités de recherche comme telles. Ainsi, ce personnel professionnel travaille à titre de coordonnateur de stages, professionnel chargé du développement des programmes, chargé de la gestion au bureau des admissions et des inscriptions, au recrutement, au service des finances ou de l'informatique. Il est bibliothécaire, professionnel de la recherche, auxiliaire d'enseignement ou auxiliaire de recherche, conseiller à la vie étudiante, conseiller pédagogique, psychologue, ingénieur, chargé de projet aux services à la collectivité, et bien d'autres encore. Ce sont des personnes qui encadrent les activités des étudiants dans leur projet de formation et qui concourent chacune dans leur secteur, à faire en sorte que l'université joue son rôle adéquatement.

## **La mission universitaire**

Lors du dernier Sommet sur l'enseignement supérieur qui est à l'origine du mandat du chantier sur le Conseil national des universités, la FPPU a réaffirmé l'importance de la mission universitaire.

« La mission universitaire consiste, sur la base d'une éthique de responsabilité et de solidarité, à accroître, à transmettre et à diffuser le savoir à travers des activités équilibrées d'enseignement, de création, de recherche et de services à la collectivité, et cela dans un cadre de rigueur, d'intégrité et de libertés académiques. Sur la base de cette position, la mission universitaire devrait être d'assurer le développement intégral des citoyennes et des citoyens ».

## **Mandats du Conseil national des universités (CNU)**

- **S'assurer du respect de la mission universitaire.**
  - *L'enseignement, la recherche et la création et les services à la collectivité*
- **Assurer la coordination, le développement et la vigie du réseau universitaire québécois.**
  - *La coordination doit inclure la formation à distance, la formation dispensée à l'international et l'offre de cours partout sur le territoire québécois.*
  - *Le développement doit reposer sur une collaboration entre les universités incluant la mise en place d'antennes universitaire.*
- **Clarifier et arbitrer la question de la reconnaissance des acquis.**

Note 1 *Le CNU devrait avoir un pouvoir de recommandation, être autonome et rendre compte régulièrement des actions.*

Note 2 *Le CNU devra en plus d'exiger des correctifs aux diverses planifications de développement des universités, organiser aux 10 ans, des états généraux sur l'enseignement supérieur.*

Le personnel professionnel étant le gardien de la méthode dans nos établissements universitaires, nous croyons que sa contribution permettra une analyse plus pointue des différents processus. De ce fait, il semble nécessaire que le Conseil s'adjoigne non seulement des personnes du milieu, mais également et surtout, des représentants de la communauté universitaire.

***Le Conseil national des universités (CNU) devrait être composé majoritairement et dans une proportion équitable des membres de la communauté universitaire (les étudiants, les professeurs, les professionnels, les chargés de cours, etc).***

***Le CNU doit être également composé des représentants du gouvernement et des milieux socio-économiques.***



### **Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche (FPPU)**

La FPPU représente plus de 1600 membres. Ses membres œuvrent au Québec et dans les Maritimes, au sein des universités, que ce soit en matière d'encadrement administratif, pédagogique ou dans le développement et la gestion de la recherche. Ils travaillent dans les centres et des organismes en lien avec le milieu universitaire et la recherche couvrant ainsi plusieurs domaines, dont ceux de la santé, des sciences sociales, des sciences de la vie, des technologies, etc.

#### **On retrouve le personnel professionnel des universités :**

À l'Université de Moncton, à l'Université de Sherbrooke, aux Universités du Québec en Abitibi-Témiscamingue, à Trois-Rivières, à Chicoutimi et en Outaouais.

#### **Le personnel professionnel des centres de recherche se retrouve :**

Au CHUL et au Centre de recherche sur le vieillissement de l'Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke.

#### **Et le personnel professionnel des Fonds Québécois de la Recherche :**

Sur la nature et les technologies et sur la société et la culture.